

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT BONNET DE MURE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ,

DES ENSEIGNES ET DES PRÉENSEIGNES - RLP

Du mercredi 13 novembre 2019 à 14h00

Au vendredi 13 décembre 2019 à 12h00

Par arrêté n°169-2019 du 24 octobre 2019, le Maire de Saint Bonnet de Mure a prescrit l'enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité, dont le projet a été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2019.

La révision du RLP soumise à enquête publique a pour objectifs de lutter contre la pollution visuelle en diminuant le nombre et la surface des dispositifs publicitaires, d'améliorer l'image de la commune, notamment sur l'avenue Charles de Gaulle (RD 306, ex RN6).

Madame Marie-Jeanne COURTIER a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 4 octobre 2019.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment le projet de révision du Règlement Local de Publicité, consultable au format papier et sur un poste informatique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, pour recevoir les observations seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint Bonnet de Mure, sis 34 avenue de l'Hôtel de Ville 69720 Saint Bonnet de Mure, aux heures et jours habituels d'ouverture suivants :

- **Matins** : Lundi au Vendredi de 8h à 12h
- **Après-midi** : Lundi de 13h30 à 19h
Mardi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h30
Vendredi de 13h30 à 16h30

La commissaire-enquêtrice recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- **Mercredi 13 novembre 2019 de 14h à 16h**
- **Vendredi 13 décembre 2019 de 10h à 12h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront aussi être déposées :

➤ **En ligne sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse suivante :**

– **<https://www.registre-dematerialise.fr/1784>**

➤ **Par voie électronique à l'adresse suivante :**

– **enquete-publique-1784@registre-dematerialise.fr**

➤ **Par courrier adressé à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice en Mairie, 34 avenue de l'Hôtel de Ville 69720 SAINT BONNET DE MURE**

Ces dossiers seront également accessibles depuis un lien créé sur le site internet de la commune : <http://www.saintbonnetdemure.com>

Un accès gratuit au dossier sera également possible, pendant les heures d'ouverture au public, à partir d'un poste informatique à l'accueil de la mairie et au service urbanisme.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la mairie : <http://www.saintbonnetdemure.com>

Toute information relative à la révision du RLP peut être demandée auprès des services techniques de la commune.